

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement



## **Avis d'appel public à manifestation d'intérêt**

### **Recrutement d'un consultant pour l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et l'élaboration d'un Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR) de l'Autoroute Thiès - Tivaouane – Saint - Louis**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans L'AS du 20 décembre 2019.
2. L'AGEROUTE Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds obtenus de l'Etat pour financer l'Etude d'Impact Environnemental et Social et l'élaboration d'un Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR) de l'Autoroute Tivaouane – Saint-Louis.
3. Les objectifs de l'EIES et du PAR sont d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités du projet Thiès-Tivaouane-St Louis, de proposer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) contenant les mesures de mitigation qui seront appliquées afin d'assurer la conformité avec les exigences du Gouvernement du Sénégal en matière de gestion environnementale et sociale. Et par la même occasion minimiser les impacts sociaux des travaux, des déplacements de populations impactées lors de sa mise en œuvre.

La mission se déroulera sur **douze (12) mois**.

4. Les candidats (Bureau d'Etudes ou Firmes) intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Les Consultants seront présélectionnés selon les règles de procédures nationales et les dispositions du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics et suivant la grille d'évaluation ci-après :
  - Qualifications et expériences en études et/ou évaluation et/ou mise en œuvre de mesures environnementales et sociales de projets d'infrastructures routières au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2010) **notée sur 30 points, soit six (6) points par référence pertinente**).

- Qualifications et expériences dans la mise en œuvre de Plans d'Action et de réinstallation (PAR) au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2010) pour des projets sur financements extérieurs (**notée sur 30 points, soit six (06) points par référence pertinente**).
- Organisation technique et managériale notée sur **10 points**.
- Qualifications du personnel permanent du candidat **noté sur 30 points** : le candidat devra disposer d'une équipe composée au minimum d'experts ayant les qualifications et compétences suivantes :
  - ✓ Expert en Environnement et social, Chef de Mission avec au moins vingt (20) ans d'expérience **noté sur sept (07) points** :
  - ✓ Socio-économiste avec au moins dix (10) ans d'expérience **noté sur quatre (04) points** ;
  - ✓ Sociologue avec au moins dix (10) ans d'expérience **noté sur quatre (04) points** ;
  - ✓ Juriste avec au moins cinq (05) ans d'expérience **notés sur deux (02) points**
  - ✓ Un spécialiste des relations communautaires et communications avec au moins cinq (05) ans d'expérience **noté sur quatre (04) points** ;
  - ✓ Un (1) expert en gestion des risques/étude de danger avec au moins cinq (05) années d'expérience **noté sur quatre (04) points** ;
  - ✓ Un (01) spécialiste en SIG avec au moins cinq (05) ans d'expérience; **noté sur quatre (05) points**.

**NB** : Le Consultant (Cabinet) devra être agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable du Sénégal pour l'exercice des activités relatives aux études d'impact sur l'environnement.

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (70) et une liste restreinte de groupements de bureaux d'études ou de firme(s) sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) »

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-après AGEROUTE Sénégal, Rue F X Rue David DIOP Fann Résidence Dakar et aux heures suivantes de 8h à 13h 30 et de 14h 30 à 17h. De plus, des informations complémentaires pourront être obtenues en envoyant des e-mails aux adresses suivantes : [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn), [ammbaye@ageroute.sn](mailto:ammbaye@ageroute.sn), [pmseye@ageroute.sn](mailto:pmseye@ageroute.sn)
7. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le 21 **Mai 2020 à 10 heures 30 minutes**.

**Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE**